



BOURSE DE LA REUSSITE – ETUDIANTS EN MOBILITE ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017

(Cadre réservé à l'administration) DOSSIER DE CANDIDATURE N°

Tout dossier incomplet (mal renseigné, illisible et non accompagné des pièces demandées,...) ne fera pas l'objet d'une instruction et sera retourné au candidat.

AIDES RÉGIONALES	<input type="checkbox"/> APE/AFI1	Avez-vous constitué une demande de bourse nationale (CROUS) ?
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<input type="checkbox"/> AFI2	Avez-vous constitué une aide au Conseil Général (Net-Bourse) ?
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<input type="checkbox"/> AFI3	Avez-vous constitué une autre aide régionale ?
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> APM	Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?	
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> ADM	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
VEUILLEZ INDIQUER LE MONTANT DE VOS FRAIS D'INSCRIPTION :€		

Candidat(e)	MONSIEUR	MADAME	Parent(s) ou du représentant légal	MONSIEUR	MADAME
NOM :		NOM :	
PRENOM(S) :		PRENOM(S) :	
Né (e) le	à	Né(e) le	à
TEL : 0262	GSM : 069	TEL : 0262	GSM : 069
NATIONALITE :		NATIONALITE :	
COURRIEL :		COURRIEL :	
Adresse des parents ou du représentant légal :					
.....					
Code Postal :	974	Ville :	

IMPORTANT : Ecrire très lisiblement les adresses postales et de courriels. Celles-ci seront utilisées dans toutes les correspondances.

Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?

OUI NON

		DIPLOME	ETABLISSEMENT OU AUTRE SITUATION	VILLE	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
VOS ETUDES	2013/2014				
	2014/2015				
	2015/2016				
	2016/2017				

ENGAGEMENT ET RECOMMANDATIONS

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent dossier sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements entraînent le rejet de ma demande ou le remboursement immédiat de l'aide régionale.

Je m'engage à avertir le Conseil Régional de la décision concernant ma demande de Bourse Nationale.

Je m'engage à utiliser l'aide régionale pour l'acquisition des équipements de travail tels que :

- Equipement informatique Précision :
- Support pédagogique Précision :
- Outillage Précision :
- Equipement de travail Précision :
- Equipement sportif Précision :
- Equipement culturel Précision :
- Autre équipement pédagogique Précision :

Très important : Un contrôle *a posteriori* de l'utilisation de l'allocation sera effectué.

Il vous est donc demandé de conserver les factures acquittées relatives aux achats. Les achats réalisés à partir du 1^{er} juillet 2016 sont pris en compte (joindre ces factures au dossier).

Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.

Tout dossier incomplet (mal renseigné, illisible et non accompagné des pièces demandées,...) ne fera pas l'objet d'une instruction et sera retourné au candidat.

Date :

Signature de l'étudiant (e)

précédée de la mention manuscrite
« **Lu et approuvé** »

**Signature du représentant légal
– si mineur (e)**

précédée de la mention manuscrite
« **Lu et approuvé** »

PIECES A FOURNIR

- 1 - Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité.
- 2 - Copie intégrale du livret de famille des parents. Si, les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un d'entre eux.
- 3 - Copie intégrale de l'Avis d'imposition de l'année 2015 sur les revenus 2014 (foyer fiscal à La Réunion) Celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant (e) est toujours rattaché(e).
- 4 - Justificatif d'adresse des parents et/ou de l'étudiant (Facture eau, électricité, téléphone) moins de 3 mois.
- 5 - Diplôme ou relevé de note du Baccalauréat.
- 6 - Copie du diplôme obtenu en 2015/2016 (ou dernier diplôme obtenu).
- 7 - Certificat de scolarité 2016/2017 du candidat.
- 8 - Attestation d'affiliation à un régime étudiant de sécurité sociale ou autre document attestant de votre statut d'étudiant (hors carte d'étudiant).
- 9 - Justificatif des frais d'inscription acquittés pour la session 2016/2017 en euros (< 1 000 euros AFI1, AFI2, AFI3).
- 10 - Copie des factures des achats (APE).
- 11 - Justificatif d'attribution ou de rejet de la Bourse Nationale 2016/2017 (CROUS) ou justificatif d'attribution ou de rejet de la bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales (bourse attribuée par la DFPA) ou encore attestation manuscrite sur l'honneur « ne pas être bénéficiaire des aides du CROUS et de la bourse régionale ».
- 12 - RIB (IBAN) du candidat.
- 13 – Le présent dossier de candidature 2016/2017 dûment rempli, signé et daté - **ECRIRE LISIBLEMENT**.

La date limite de dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 MARS 2017 - Cachet de la poste faisant foi- Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.

SEULS LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU DÉPOSÉS AU SERVICE COURRIER DU CONSEIL RÉGIONAL SERONT INSTRUITS

**CONSEIL REGIONAL
Avenue René Cassin – B.P. 67190
97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
02 62 31 64 64
02 62 48 15 93
guichetjeunes@cr-reunion.fr**

LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

ALLOCATION DE PREMIER EQUIPEMENT

Etudiants boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	Allocation de Premier Equipement (APE)	<ul style="list-style-type: none"> - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne. - Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017. - Être rattaché à un foyer fiscal à La Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. - Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an. - Être titulaire du Baccalauréat (Session 2016). - Être inscrit pour la première fois dans un cursus d'études supérieures en formation initiale (Hors département). - Avoir le statut d'étudiant boursier de la bourse nationale ou de la bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales (bourse attribuée par la DFPA) 	500 euros (Aide ni renouvelable, ni rétroactive)

Etudiants non-boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	Allocation de Premier Equipement (APE)	<ul style="list-style-type: none"> - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne. - Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017. - Être rattaché à un foyer fiscal à La Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. - Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an. - Être titulaire du Baccalauréat (Session 2016). - Être inscrit pour la première fois dans un cursus d'études supérieures en formation initiale (Hors département). - Avoir le statut d'étudiant non boursier de la bourse nationale ou de la bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales (bourse attribuée par la DFPA). 	300 euros (Aide ni renouvelable, ni rétroactive)

Sont notamment exclus :

- Les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM et/ou la Région Réunion bénéficiaires de l'Allocation en Mobilité Spécifique (AMS).
- Les étudiants en formation aux CEGEPS bénéficiaires de l'AMS (Diplôme d'Etudes Collégiales « DEC »).
- Les apprentis bénéficiant d'une aide de l'équipement.
- Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.
- Les autres cas liés au statut de stagiaire de la formation professionnelle (EGC par exemple).
- Les bénéficiaires de l'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers « AMPE ».

La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017, cachet de La Poste faisant foi.

LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

ALLOCATION DE FRAIS D'INSCRIPTION (AFI)

Etudiants non-boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	Allocation de Frais d'Inscription de L1 à M2 (AFI1, AFI2, AFI3, APM et ADM)	<ul style="list-style-type: none"> - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne. - Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017. - Être rattaché à un foyer fiscal à La Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. - Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an. - Être titulaire du Baccalauréat (Session 2014, 2015 ou 2016) pour l'AFI1, d'une Licence 1 pour l'AFI2, d'une Licence 2 pour l'AFI3, d'une Licence 3 pour l'APM et d'un Master 1 pour l'ADM. - Être inscrit dans un cursus d'études supérieures en formation initiale (Hors département). - Avoir le statut d'étudiant non boursier de la bourse nationale ou de la bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales (bourse attribuée par la DFPA). - Frais d'inscription < 1000 € (AFI, AFI2 et AFI3). 	<p>Allocation de Frais d'Inscription (AFI)</p> <p><u>Frais réels plafonnés comme suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Licence 1 : Métropole : 200 € - Europe 300 € ➤ Licence 2 : Métropole : 400 € - Europe 400 € ➤ Licence 3 : Métropole : 400 € - Europe 400 € <p>Allocation de Master (Montant forfaitaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Première année de Master (APM) : 500 € ➤ Deuxième année de Master (ADM) : 500 € <p style="text-align: center;">(Aide ni renouvelable, ni rétroactive)</p>

Sont notamment exclus :

- Les bénéficiaires des aides du C.R.O.U.S.
- Les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM et/ou la Région Réunion bénéficiaires de l'Allocation en Mobilité Spécifique (AMS).
- Les étudiants en formation aux CEGEPS bénéficiaires de l'AMS (Diplôme d'Etudes Collégiales « DEC »).
- Les apprentis bénéficiant d'une aide de l'équipement.
- Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.
- Les autres cas liés au statut de stagiaire de la formation professionnelle (EGC par exemple).
- Les bénéficiaires de l'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers « AMPE ».

La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017, cachet de La Poste faisant foi.